

<p style="text-align: center;">PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JUILLET 2020 à 21h00</p>
--

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Vendredi 10 juillet 2020, à 21h00, les membres du Conseil Municipal d'Echalas, à la suite de la convocation adressée à chacun de ses membres le 2 juillet 2020 par voie d'email, se sont réunis en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Fabien KRAEHN, Maire, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Julie BONNEFOY, François DAROUX, Magali DESIRE PRETIN, Alban ELZIERE, Sylvie GIBERT, Gabin GIL, Céline GUICHARD, Fabien KRAEHN, Vanessa LETANT, Émilie MORALES, Denis NOVE-JOSSERAND, Rosemarie PERRIN, Hervé PRIVAS, Houari RACHEDI, Stéphanie REYNIER, Romain VALLUY.

Étaient absents : Madame Elisa VIDAL, Messieurs Alexandre GUILLEMIN et Thierry RAULET.

Pouvoirs : Elisa VIDAL a donné pouvoir à Gabin GIL, Alexandre GUILLEMIN a donné pouvoir à François DAROUX et Thierry RAULET a donné pouvoir à Magali DESIRE PRETIN

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19

Nombre de membres présents : 16

Qui ont pris part à la Présente délibération : 16 + 3 pouvoirs

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 21h00.

Madame Julie BONNEFOY est désignée secrétaire de séance.

1/ ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Le procès-verbal de la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs est annexé au présent procès-verbal.

N°2020-07-10-36 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU RHONE (SYDER)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'après le renouvellement des Conseillers Municipaux, la nouvelle assemblée doit procéder à la désignation des délégués de la Commune au sein des syndicats intercommunaux auxquels elle appartient. L'élection se fait par scrutin uninominal, à trois tours le cas échéant.

Considérant l'adhésion de la Commune au SYDER compétent notamment en matière de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de borne de recharge de véhicules électriques,

VU :

- L'article L5212-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 6 des statuts en vigueur du SYDER,

Considérant qu'il convient de désigner **1 délégué titulaire** et **1 délégué suppléant** de la commune auprès du Syndicat Départemental d'Énergie du Rhône,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret ou si l'ensemble du Conseil Municipal en est d'accord à main levée ; et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués. Le conseil municipal à l'unanimité procède à l'élection à main levée.

Délégué titulaire :

Candidat : Monsieur François DAROUX

A obtenu 19 voix sur les 19 exprimées, Monsieur François DAROUX est élu au premier tour à la majorité absolue.

Délégué suppléant :

Candidat : Monsieur Denis NOVE-JOSSERAND

A obtenu 19 voix sur les 19 exprimées, Monsieur Denis NOVE-JOSSERAND est élu au premier tour à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DESIGNE** Monsieur François DAROUX délégué titulaire et Monsieur Denis NOVE-JOSSERAND suppléant au SYDER.

Questions diverses :

Aucunes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.